

2025-2026 : [MRL1 MRL2-122 222] Master 1 et 2 Alimentation Durable et Résilience Territoriale

Code	Libellé	ECTS	Responsable	Code épreuves	Session 1 ou Session unique Régime général				Commentaires
					Type	Nature	Durée	Coef %	
1MRLS	SEM - Semestre 1 Master ADRET	30			CC				
1MRLU1	UE - Projet tutoré	4	Raphael SCHIRMER		CC				
1MRLU2	UE - Boîte à outils 1	6	Raphael SCHIRMER		CC				
1MRLU3	UE - Le territoire : du diagnostic à l'animation	5	Raphael SCHIRMER		CC				
1MRLU4	UE - Monde agricole, alimentation et orientation qualitative	6	Raphael SCHIRMER		CC				
1MRLU5	UE - Développement local : environnement et milieux fragiles	6	Nicolas LEMOIGNE		CC				
1MRLU6	UE - Compétences transversales	3	Raphael SCHIRMER		CC				
2MRLSA	SEM - Semestre 2 Master ADRET	30							
2MRLU1A	UE - Boîte à outils 2	5	Raphael SCHIRMER		CC				
2MRLU2A	UE - Gouvernance territoriale, politiques publiques et acteurs	6	Raphael SCHIRMER		CC				
2MRLU3A	UE - Développement local au Sud et au Nord	6	Nathalie CORADE		CC				Une note fournie par BSA, une note par UBM
2MRLU5A	UE - Alimentation - consommation : solidarité, éthique, durabilité	6	Raphael SCHIRMER		CC				Notes fournies par UB (ISVW)
2MRLU6A	UE - Compétences transversales 2	7	Raphael SCHIRMER	2MRLU6C1 2MRLU601	CC CT	Ecrit Rapport/Dossier AVEC soutenance	45 Min.	30% 70%	Hors compensation. Soutenance en juin
3MRLSA	SEM - Semestre 3 Master ADRET	30							
3MRLU1A	UE - Circuits courts et relocalisation de l'agriculture	5	Nathalie CORADE		CC				Une note fournie par BSA, une note par UBM
3MRLU2A	UE - Filière viti-vinicole: du territoire au produit	5	Raphael SCHIRMER		CC				
3MRLU3	UE - Patrimonialisation, animation et valorisation	8	Raphael SCHIRMER		CC				
3MRLU4A	UE - Séminaire	3	Raphael SCHIRMER		CC				
3MRLU5A	UE - Outils d'animation et de valorisation : écriture et oralité	2	Raphael SCHIRMER		CC				
3MRLU6	UE - Agriculture urbaine : un nouvel enjeu	7	Raphael SCHIRMER		CC				
4MRLS	SEM - Semestre 4 Master ADRET	30							
4MRLU1	UE - Stage	30	Raphael SCHIRMER		CT	Rapport/Dossier AVEC soutenance	45 min.		Hors compensation. Soutenance en septembre

Le régime spécial n'est pas autorisé.